



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 11.07.2023 SLO

ID : 030-213000276-20230613-2023_13-AU

DECISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023_13 : Décision du 13 juin 2023

Objet : souscription d'un emprunt

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 et notamment le point n° 1 "de procéder dans la limite de 300 000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget"

Vu les prévisions budgétaires inscrites au Budget Primitif 2023

Considérant le besoin de souscrire un emprunt pour faire face aux investissements prévus au budget

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation

Décide

De souscrire un emprunt auprès de la Banque Postale dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- score Gissler : 1A
- montant de l'emprunt : 270 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe (jusqu'au 01/09/2043) : 4.22 %
- périodicité : trimestrielle
- montant de l'échéance constante : 5 014.01 €
- montant de la commission d'engagement : 0.10 % du montant du prêt

A Bagard, le 13 juin 2023

Le Maire, Thierry BAZALGETTE

